

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville :

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 8 avril 2019 à 20h00, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur les démarches en dérogations mineures pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures décrites ci-après :

ADRESSE CIVIQUE : 100, place de Grand-Pré - Matricule : 4723-62-5035;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Les lots 4 846 342 et 4 846 343 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation de la piscine creusée (incluant pourtour) par rapport à la marge de recul arrière minimale, requise par le règlement de zonage no. 53, article 93, 1^{er} paragraphe, alinéa a) :

- Marge de recul arrière minimale autorisée : 1,5 m
- Marge de recul arrière minimale demandée : 1,0 m

ADRESSE CIVIQUE : 550, avenue Dalcourt - Matricule : 4624-97-8856;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 552 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, lequel ne respectera pas la marge de recul arrière minimale requise par le règlement de zonage no. 53, article 24, 6^e paragraphe et la grille de spécifications pour la zone 141 :

- Marge de recul arrière minimale autorisée : 5,0 m
- Marge de recul arrière minimale demandée : 3,05 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 20^e jour du mois de mars 2019

Maude-Andrée Pelletier
Greffière